



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guadeloupe : ordre public

Question écrite n° 13469

Texte de la question

M François Asensi attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité d'amnistier sans tarder les militants emprisonnés de l'ex-ARC (Alliance révolutionnaire Caraïbe). L'injustice dont Luc Reinette et ses amis sont victimes, frappés par une répression à caractère strictement politique, doit cesser immédiatement. En y mettant fin, la France s'honorerait et créerait des conditions plus propices à la paix sociale, à la paix civile et au dialogue en Guadeloupe. Il lui demande s'il entend agir en ce sens et si, à cet effet, il entend inscrire à l'ordre du jour du Parlement l'examen de la proposition de loi déposée par le groupe communiste et portant le no 502.

Texte de la réponse

Reponse. - L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, le 6 juin dernier, un projet de loi portant amnistie de certaines infractions commises en Guadeloupe et Martinique, dont l'objet répond précisément à la préoccupation de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13469

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2402